



Commune
de
MAZAMET

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le 08/06/2026
ID : 081-218101632-20260605-226_DEL77-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 5 JUIN 2026

2026 / 04 / 01

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 28
REPRESENTES	: 04
ABSENTE	: 01
VOTANTS	: 32

Date de Convocation : 29 MAI 2026
Date d’Affichage : 29 MAI 2026
Secrétaire de Séance : Josiane ESTRABAUD

Étaient présents :

FABRE Olivier, MAUREL Agnès, ASSÉMAT Christophe, ALBERT Corine, BANCAL Philippe, ISSA Dolorès, CÈNES Frédéric, ESTRABAUD Josiane, CAUQUIL Fabrice, ARMERO Séverine, BERBESSOU Michel, MARTIN Christophe, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, BEZIAT Philippe, BERNARD Céline, CÈNES Alexandre, TOURNAIRE Christelle, LE COZ Carole, GOMEZ-MONTERO Rachel, BAILOT Cédric, CROSES Dominique, ILISESCU Razvan, LE BOZEC Sylvie, NICOLAS Lionel, LAVAL Amandine, SÉNÉGATS David, DURAND Christian, Odile HUGONNET.

Étaient représentés :

BRIANT Jean-Michel par BERBESSOU Michel
PÉNÉLA Wilfried par FABRE Olivier
BOUMELID Sonia par ISSA Dolorès
SÉNÉGAS Sophie par Agnès MAUREL

Était absente :

FABRE Marie

OBJET : Installation d'une Conseillère Municipale

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal

CONSIDERANT que l'article L 270 du Code Électoral stipule que dans les Communes de 3 500 habitants et plus "le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit » ;

CONSIDERANT qu'un siège est devenu vacant suite à la démission de M. André AMALRIC par courrier du 27 Mai 2026, transmise à M. le Préfet du Tarn par courrier du 28 Mai 2026 ;

CONSIDERANT que Mme Odile HUGONNET, candidate suivante de la liste « *Mazamet Ville Vivante On Continue !* » est appelée à occuper le siège laissé vacant ;

Mme Odile HUGONNET est installée dans les fonctions de Conseillère Municipale.

Pour extrait conforme,
La Secrétaire de séance,



Josiane ESTRABAUD



Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication